



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2023/ D23-0404

CFVU DU 13 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE, LE RECTORAT DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET LE LYCÉE GAY LUSSAC DE LIMOGES RELATIVE AUX PARCOURS CPGE.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 13 avril 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE, LE RECTORAT DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET LE LYCÉE GAY LUSSAC DE LIMOGES RELATIVE AUX PARCOURS CPGE.**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 13/04/2023.*

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de votes pour	26
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le: 09/05/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le: 14/04/2023